

## Les « réactionnaires » à Nanterre aux lendemains de Mai 68

Charles Mercier

### L'auteur

Charles Mercier est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Bordeaux (LACES EA7437), membre junior de l'Institut universitaire de France.

### Résumé

Cet article est focalisé sur Nanterre, la ville universitaire de banlieue parisienne où Mai 68 a pris naissance. Il analyse le comportement de ceux qui y ont frontalement rejeté les changements apportés par la révolte des étudiants : la diminution du pouvoir professoral au profit des assistants et des étudiants, la légitimation des activités politiques et la pluridisciplinarité. Après leurs tentatives avortées de restauration, les « réactionnaires » de Nanterre ont oscillé entre le repli défensif et la dénonciation des violences et des dysfonctionnements.

**Mots clés :** Mai 68, conservatisme, réactionnaire, université, Nanterre, Syndicat autonome.

### Abstract

This article focuses on Nanterre, the university town in the suburbs of Paris where May 68 was born. It examines the behavior of those who directly rejected the changes brought about by the student revolt, including the reduction of professorial power to the benefit of students and assistants, the legitimization of political activity and multidisciplinary. Following their unsuccessful attempts to roll back these changes, the "reactionaries" of Nanterre oscillated between defensive withdrawal and denunciations of violence and dysfunction.

**Keywords:** May 68; conservatism; reactionary; university; Nanterre; autonomous trade union.

**Pour citer cet article :** Charles Mercier, « Les "réactionnaires" à Nanterre aux lendemains de Mai 68 », *Histoire@Politique*, n° 37, janvier-avril 2019 [en ligne]

« Un vent prolétarien commença à souffler à Nanterre, un vent qui réchauffait le cœur des étudiants et glaçait le sang de toutes les vermines réactionnaires. » Cette phrase qu'on peut lire dans *La Cause du Peuple* du 13 mars 1970 illustre la fréquence de l'emploi du terme « réactionnaire » dans les années 1970. « Mot fétiche » des maoïstes, servant à (dis)qualifier indistinctement tous ceux qui ne s'inscrivent pas dans la mouvance révolutionnaire, il circule dans l'ensemble du champ politique pour désigner péjorativement ceux qui sont jugés conservateurs.

Dans la conversation académique, ces deux termes ne se superposent pas même s'ils peuvent s'articuler. Le *conservatisme* est un mot équivoque mais que l'on peut définir, *a minima*, comme un état d'esprit qui attache de la valeur à la durée et porte un regard circonspect sur les changements<sup>1</sup> : pour Marcel Gauchet, les conservateurs sont « face à l'évolution moderne dans une position de ralentissement<sup>2</sup> ». La *réaction* est une réponse à un processus révolutionnaire : elle cherche à l'annuler par une action contraire afin de permettre le retour à une situation passée réelle ou fictive<sup>3</sup>. On peut être conservateur sans être réactionnaire<sup>4</sup>, en considérant que l'accommodement avec les acteurs du changement constitue une stratégie plus efficace pour conserver l'essentiel (les principes et non les formes)<sup>5</sup> : « il faut que tout change pour que rien ne change » selon la célèbre réplique du prince de Salina dans le « Guépard ».

C'est dans cette perspective taxinomique que le terme « réactionnaire » sera utilisé dans cet article consacré à ceux qui, dans les structures universitaires de Nanterre, où est né le « printemps étudiant », ont cherché un retour à la configuration antérieure à mai 68, c'est-à-dire à l'organisation académique qui avait été mise en place par la loi de 1896. Les groupes néo-fascistes, Occident et Groupe d'union et de défense (GUD), marginaux à Nanterre, sont exclus du périmètre dans la mesure où ils combattent mai 68 non pour un retour au *statu quo ante* mais pour établir, par la révolution, un « Ordre nouveau »<sup>6</sup>.

Aux échelles nationale comme nanterroise, le groupe de ceux qui ont semblé vivre 68 à contre-courant a été un peu négligé par les travaux, au demeurant limités, consacrés à cette page de l'histoire de l'établissement. On trouve quelques analyses pénétrantes dans les essais d'histoire immédiate de Didier Anzieu<sup>7</sup>, de François Crouzet<sup>8</sup> et de Jean-Pierre Duteil<sup>9</sup>, mais, dans l'ensemble, les chercheurs ayant

<sup>1</sup> Philippe Bénéton, *Le Conservatisme*, Paris, PUF, 1988, p. 5 ; Alain-Gérard Slama, « Portrait de l'homme de droite. Littérature et politique », dans Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, tome 3, *Sensibilités*, Paris, Gallimard, 1992, p. 815.

<sup>2</sup> Marcel Gauchet dans l'émission « L'Atelier du pouvoir » diffusée sur France Culture le 3 octobre 2015.

<sup>3</sup> Mark Lilla, *The Shipwrecked Mind: on Political Reaction*, New York, New York Review Books, 2016 ; René Rémond, *Les Droites aujourd'hui*, Paris, Audibert, 2005, p. 132.

<sup>4</sup> René Rémond, *Les Droites en France*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, p. 84-98 ; Michel Denis, « 1815-1848 : Que faire de la Révolution française ? », dans Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire des droites en France*, tome 1, *Politique*, Paris, Gallimard, 1992, p. 13-88 ; Christophe Boutin, Olivier Dard et Frédéric Rouillois, « Introduction », dans Christophe Boutin, Olivier Dard et Frédéric Rouillois, *Le dictionnaire du conservatisme*, Paris, Cerf, 2017, p. 16-22.

<sup>5</sup> Christophe Boutin, « Réaction, réactionnaire », dans Christophe Boutin, Olivier Dard et Frédéric Rouillois, *Le dictionnaire du conservatisme*, *op. cit.*, p. 788-792.

<sup>6</sup> Pierre Milza, *Fascisme français : passé et présent*, Paris, Flammarion, 1987, p. 335-338.

<sup>7</sup> Epistémon [Didier Anzieu], *Ces idées qui ont ébranlé la France. Nanterre, novembre 1967-juin 1968*, Paris, Fayard, 1968.

<sup>8</sup> François Crouzet, « A University besieged : Nanterre 1967-1969 », *Political science Quaterly*, vol. 84, n° 2, 1969, p. 228-250.

travaillé sur Nanterre se sont prioritairement intéressés aux réseaux et aux acteurs révolutionnaires ou réformistes<sup>9</sup>. Pour cerner le positionnement et l'action des « réactionnaires », il faut consulter les sources imprimées, articles de presse écrits sur le moment mais aussi témoignages *a posteriori* des protagonistes, qu'ils se rattachent ou non à ce groupe. Les livres à caractère autobiographique de Pierre Grappin<sup>11</sup>, qui fut le doyen de la faculté des lettres de 1964 à 1968, et de René Rémond<sup>12</sup>, qui occupa cette fonction de 1969 à 1970, puis fut de 1971 à 1976 le premier président de la nouvelle université Paris X-Nanterre, sont particulièrement intéressants<sup>13</sup>. Les archives historiques de l'université Paris-Nanterre comportent une section « Mouvements étudiants et maintien de l'ordre : incidents et agressions, pétitions, correspondances, tracts » dans laquelle la production militante des « réactionnaires » et de leurs adversaires a été conservée<sup>14</sup>. Les archives du ministère de l'Éducation nationale et celles de la présidence de la République sous Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing (papiers des conseillers en charge des universités) permettent de saisir les démarches entreprises par les « réactionnaires » nanterrois auprès des dirigeants politiques<sup>15</sup>. Les archives personnelles de René Rémond, versées à la Bibliothèque nationale de France (BnF), contiennent sa correspondance avec des figures emblématiques d'enseignants ou d'étudiants réactionnaires nanterrois<sup>16</sup>. Pour écrire les lignes qui suivent, cette documentation a été mise en regard avec sept témoignages oraux collectés par l'auteur<sup>17</sup>.

Après avoir présenté et délimité le groupe des « réactionnaires » de Nanterre, nous étudierons l'évolution de leur positionnement, de la réouverture des facultés de Nanterre à la mi-mai 1968 jusqu'à la nomination d'Alice Saunier-Seïté au secrétariat d'État aux Universités en janvier 1976, qui marque le début d'un processus de « restauration » partielle du système universitaire antérieur à la loi Faure.

<sup>9</sup> Jean-Pierre Duteil, *Nanterre : 1965-66-67-68 : vers le mouvement du 22 mars*, Paris, Acratie, 1988.

<sup>10</sup> Marie-Chantal Gavet-Combecave, *De Nanterre la folie à Nanterre université (1964-1972) : histoire d'une institution universitaire*, thèse, sciences administratives, Paris X – Nanterre, 1999 ; Damien Richard, « Les historiens de Nanterre : permanences et réinventions du mythe », dans Agnès Callu (dir.), *Le Mai 68 des historiens, entre identités narratives et histoire orale*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2010, p. 213-233 ; Victor Collet, *Du bidonville à la cité : les trois âges des luttes pro-immigrés : une sociohistoire de Nanterre (1957-2011)*, thèse, sociologie, université Paris Ouest – Nanterre – La Défense, 6 décembre 2013 ; Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre, les enfantements de 68 : contribution à l'histoire d'un universitaire et d'une université iconiques*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2016.

<sup>11</sup> Pierre Grappin, *L'Île aux peupliers, de la Résistance à Mai 68 : souvenirs du doyen de Nanterre*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993.

<sup>12</sup> René Rémond, *La Règle et le consentement : gouverner une société*, Paris, Fayard, 1979.

<sup>13</sup> On peut aussi mentionner les livres autobiographiques d'universitaires présents à Nanterre en 68 : Pierre Riché, *C'était un autre millénaire, souvenirs d'un professeur, de la communale à Nanterre*, Paris, Taillandier, 2008 ; Jean-Jacques Becker, *Un soir de l'été 1942, souvenirs d'un historien*, Paris, Larousse, 2009.

<sup>14</sup> Les cartons (articles 180, 181, 182, 210, 256 et 257) sont conservés aux Archives départementales des Hauts-de-Seine (AD92 dans la suite du texte) dans le versement 1208W.

<sup>15</sup> Ces archives sont conservées aux Archives nationales (AN) sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

<sup>16</sup> BnF, Manuscrits, NAF 28390,1.

<sup>17</sup> Les témoins interrogés sont : Jean Bastié, Jean-Jacques Becker, François Crouzet, Jean-Marie Mayeur, Pierre Riché, Simone Roux, Jean-Maurice Verdier.

## Qui sont les « réactionnaires » de Nanterre ?

Dans les facultés de Nanterre, qui ont ouvert leurs portes en novembre 1964 afin de désengorger les facultés parisiennes, le réseau refusant les changements nés de 68 (la pluridisciplinarité, l'autonomie et surtout la participation, qui associe tous les membres de la communauté universitaire aux décisions) compte principalement des enseignants et des étudiants. Les personnels administratifs, techniques et de service, sans doute moins concernés par le changement, en semblent absents. L'influence de la Confédération générale du travail (CGT) et du Syndicat national de l'administration universitaire, tous deux favorables aux réformes inspirées par le mouvement étudiant, contribue peut-être à expliquer une forme d'imperméabilité au discours ultra.

### Des professeurs conservateurs, mais pas uniquement

Chez les enseignants, les « réactionnaires » se rencontrent principalement parmi les professeurs et les maîtres de conférences<sup>18</sup>, beaucoup moins chez les maîtres-assistants et les assistants. Dans la faculté de lettres et sciences humaines, on les trouve principalement dans les départements de lettres, de géographie, et dans une moindre mesure d'histoire. Au sein de celui-ci, sur les huit professeurs (deux par période historique) que compte le département en juin 68, quatre portent un rapport très critique sur les événements de 68 : le contemporainiste François Crouzet, le moderniste Frédéric Mauro, le médiéviste Jacques Heers et l'antiquisant André Chastagnol. Mais on trouve aussi quelques assistants qui, comme François Caron, ont été bouleversés par les événements<sup>19</sup>. Dans la faculté de droit et sciences économiques, les enseignants hostiles à 68 semblent être majoritaires, surtout dans le département de droit notamment parmi les spécialistes du droit privé<sup>20</sup>. La section nanterroise du Syndicat autonome, présidée à l'échelle nationale par le juriste Georges Vedel, est particulièrement dynamique. Elle est animée par trois géographes : André Rondeau, Jean Bastié et Jean Demangeot.

Les facteurs qui conduisent ces enseignants, très majoritairement de rang magistral (c'est-à-dire ayant le statut de professeur), à refuser en bloc les changements induits par 68 varient selon leurs parcours. Une sensibilité conservatrice peut prédisposer à l'attitude « réactionnaire ». Ainsi, Jacques Heers et André Chastagnol étaient, avant même les événements, classés à droite par les assistants<sup>21</sup>. Mais la relation est loin d'être univoque. René Rémond remarque que la crise de 1968 déplace les lignes de partage et brouille les frontières : « j'ai vu en quelque mois des libéraux devenir réactionnaires ; [...] tel collègue qui se situait loin sur ma gauche, je l'ai retrouvé à l'extrême droite. Quelques-uns des adversaires les plus farouches de toutes les innovations consécutives à 1968 avaient milité jusque-là dans les syndicats ou les partis de gauche ou d'extrême gauche<sup>22</sup>. » La trajectoire du doyen de la faculté des lettres, Pierre Grappin, homme de gauche engagé dans Résistance, est intéressante de ce point de vue. Ce germaniste qui a milité contre la guerre d'Algérie ne supporte pas l'épreuve d'un mouvement dont certains des protagonistes l'ont assimilé aux SS<sup>23</sup>. À

<sup>18</sup> À l'époque, ce statut est l'antichambre de celui de professeur des universités.

<sup>19</sup> Pierre Riché et Simone Roux, entretiens avec l'auteur, 3 décembre 2007 et 6 février 2008.

<sup>20</sup> Jean-Maurice Verdier, entretien avec l'auteur, 20 octobre 2008.

<sup>21</sup> Simone Roux [à l'époque assistante au département d'histoire], entretien avec l'auteur, 6 février 2008.

<sup>22</sup> René Rémond, *La Règle...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>23</sup> Pierre Grappin, *L'île aux peupliers...*, *op. cit.*, p. 248.

la rentrée de 68, il démissionne de son poste, refusant d'avaliser la politique de reconstruction de l'université d'Edgar Faure qu'il accusera, *a posteriori*, d'avoir acheté la paix sociale en distribuant des crédits aux universitaires « progressistes »<sup>24</sup>. Quand René Rémond évoque des « libéraux » devenus « réactionnaires », il pense sans doute à son ami et collègue historien François Crouzet, qui était « libéral », dans le sens que prend le terme en contexte universitaire, c'est-à-dire qu'il n'était pas un défenseur du pouvoir professoral, mais au contraire ouvert à l'idée d'une autonomie accrue pour les étudiants et les assistants. Selon Jean-Marie Mayeur, il « était l'un des rares universitaires français à bien connaître le système anglo-saxon. Il exerçait sa fonction dans un esprit très libéral, avec pas mal d'initiatives simples, mais qui changeaient un peu avec ce qu'on pouvait voir ailleurs<sup>25</sup> ». Son basculement vers un rejet viscéral de tout ce qui est lié à 68 serait lié, selon Jean-Jacques Becker, à un sentiment de non-reconnaissance : « Il a été profondément déçu, lui qui était un réformateur, d'être mal considéré et que le mouvement soit incapable de prendre en compte les efforts qu'il avait faits<sup>26</sup>. » L'étude de la correspondance qu'il écrit pendant l'été 1968 et le recueil de son témoignage en 2008 confirment cette explication tout en l'enrichissant : « J'étais absolument dégoûté, découragé. On avait mis sur pied un département qui était à mon sens le meilleur de France, or tout était démolé, j'avais des menaces<sup>27</sup>. » Crouzet semble avoir très mal vécu le renversement, par les étudiants et assistants favorables au mouvement, du conseil du département qu'il dirigeait depuis sa création, au profit d'un comité paritaire. Alors que seuls les huit professeurs de rang magistral participaient au premier, le second est composé de quatre enseignants (dont un seul de rang magistral) et de quatre étudiants. Il perçoit cette substitution comme une violence tout à fait illégitime manigancée par les assistants, qu'il traite de « félons » : « La création du comité des 8 nous a été imposée par la menace, le chantage et la trahison<sup>28</sup>. » Ce renversement des hiérarchies, qui lui paraît accompli par la ruse et par la force, lui est insupportable : « Il est hors de question, écrit-il à Rémond le 2 septembre, que les Guihard, Fallachon, Henri et Roux [il s'agit des étudiants et des assistants élus au comité des 8] aient la responsabilité de l'année qui vient et que les professeurs leur soient subordonnés comme cela a été le cas en mai et juin<sup>29</sup>. » En somme, alors que François Crouzet était ouvert à un partage des responsabilités avant 68, ce seraient les modalités par lesquelles les étudiants et les assistants s'emparent du pouvoir (en le prenant d'eux-mêmes) qui l'auraient fait basculer dans la réaction.

L'aversion radicale de ces professeurs pour le mouvement est entretenue par leur choix de pratiquer, à l'instar de François Crouzet, la politique de la chaise vide de la mi-mai jusqu'aux congés universitaires. Comme l'a analysé Jacques Monod, alors que leurs collègues qui ont travaillé aux côtés des étudiants dans les nouvelles instances paritaires voient le potentiel constructif du mouvement, eux n'en perçoivent indirectement, à travers les médias, que les débordements et les violences<sup>30</sup>. Ce choix renforce leur hostilité en même temps qu'il les exclut de la dynamique en cours.

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 262.

<sup>25</sup> Jean-Marie Mayeur, entretien avec l'auteur, 17 octobre 2008.

<sup>26</sup> Jean-Jacques Becker, entretien avec l'auteur, 24 septembre 2008.

<sup>27</sup> François Crouzet, entretien avec l'auteur, 30 avril 2008.

<sup>28</sup> Lettre de François Crouzet à René Rémond, 9 août 1968, BnF, Manuscrits, NAF 28390, 1, 3.

<sup>29</sup> Lettre de François Crouzet à René Rémond, 2 septembre 1968, BnF, Manuscrits, NAF 28390, 1.

<sup>30</sup> Jacques Monod, « L'étrange alliance », *Le Monde*, 8 octobre 1968.



## Des étudiants contre-révolutionnaires

Du côté des étudiants nanterrois, le refus résolu des changements apportés par 68 se manifeste par l'intermédiaire d'associations locales créées à l'échelle d'un département disciplinaire ou des facultés<sup>31</sup>. Le 30 mai, jour du discours de De Gaulle et de la manifestation de ses partisans sur les Champs-Élysées, un « Mouvement des étudiants modérés de Nanterre pour une réforme véritable de l'Université et la défense des examens » édite un tract qui met en cause les « comités d'action » issus de la contestation<sup>32</sup>. Dans le département d'histoire, l'Association d'histoire pour une vraie réforme (AHVR) est fondée par Jacques Népote, futur spécialiste de l'histoire du Cambodge, pour faire contrepoids au nouveau comité paritaire.

Les raisons de l'hostilité de ces étudiants aux instances nées de mai peuvent être repérées dans les tracts et la correspondance qu'ils envoient aux professeurs en qui ils placent leurs espoirs de restauration. La lecture de ces matériaux suggère que leur opposition est davantage structurée idéologiquement que celle des professeurs. Elle semble nourrie par une philosophie politique contre-révolutionnaire<sup>33</sup> :

« De quelque manière que l'on retourne le problème, nous ne pouvons voir au sens le plus strict et le plus fort des termes, dans les événements de mai, que la mise en place de procédures d'exception à caractère insurrectionnel (les comités) à la suite d'un coup d'État (la proclamation de l'autonomie le 14 mai) appuyé sur des milices armées et pratiquant la terreur (22 mars et Cie)<sup>34</sup>. »

La généalogie des nouvelles structures, nées du rejet de l'autorité, les condamnent irrémédiablement à perpétuer la violence et l'anarchie : « Il y a une dynamique propre à tous les systèmes : la leur est le désordre révolutionnaire. Elle puise son origine dans l'insurrection, pourquoi devrait-elle être autre chose qu'insurrectionnelle<sup>35</sup> ? »

La crainte d'une manœuvre communiste, alimentée par la présence dans les nouveaux comités paritaires de membres du Parti communiste français (PCF), constitue un autre motif pour refuser le changement : « À l'action spectaculaire du 22 mars, rassemblement des éléments les plus folkloriques, était ajoutée l'action plus diffuse et plus bureaucratique des organisations marxistes qui ont infiltré et noyauté

<sup>31</sup> Cette dynamique locale, et non nationale, est un effet de la décomposition du mouvement étudiant qui a commencé dès le début des années 1960 à la faveur de la guerre d'Algérie, mais qui s'accroît avec mai 68. Elle se retrouve aussi chez les autres mouvements étudiants au lendemain de 1968. Elle concerne l'ensemble des facultés françaises. Ce n'est qu'en février 1969 que l'Union nationale interuniversitaire (UNI) est fondée pour structurer à l'échelle du pays la mouvance étudiante « réactionnaire ». Voir : Jean-Philippe Legois, « Les années 1968 : du passé faisons table rase !? », dans Jean-Philippe Legois, Alain Monchablon et Robi Morder (dir.), *Cent ans de mouvements étudiants*, Paris, Syllepse, 2007, p. 97 ; Ludivine Bantigny, *1968, De grands soirs en petits matins*, Paris, Seuil, 2018, p. 202. De début mars jusqu'au 2 mai 1968, pendant la phase nanterroise de la contestation, les animateurs de la Corpo Lettres, affiliée à la FNEF (Fédération nationale des étudiants de France, née d'une scission de l'UNEF pendant la guerre d'Algérie), notamment Patrick Buisson et Bernard Lugan (également engagé à l'Action française), s'opposent aux remises en cause du système initiées par les groupes gauchistes. Mais ils désertent Nanterre après le 2 mai 1968, comme l'a écrit Patrick Buisson : « Pour nous, Mai 68 s'est terminé en avril » (*Le Figaro Magazine*, 2 mars 2018, p. 50 ; *M le Magazine du Monde*, 21 février 2015, p. 41 ; Bernard Lugan, *Mai 68 vu d'en Face*, Paris, Balland, 2018).

<sup>32</sup> BnF, Manuscrits, NAF 28390, 1,1.

<sup>33</sup> Michel Winock, « L'héritage contre-révolutionnaire », dans Michel Winock (dir.), *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Seuil, 1993, p. 17-49.

<sup>34</sup> Lettre de Jacques Népote à René Rémond, 10 août 1968, BnF, NAF 28390, 1, 5.

<sup>35</sup> *Ibid.*

les structures étudiantes de notre université<sup>36</sup>. » Compte tenu de ces postulats, la participation des modérés au mouvement est jugée totalement illusoire :

« Quelques modérés croient encore pouvoir infléchir le cours de cette soi-disant réforme, née dans la violence et l'illégalité, pour la violence et l'illégalité, du propre aveu des révolutionnaires. Ils croient encore possible de tempérer et d'utiliser aux fins de la seule réforme ces nouvelles institutions et ce courant psychologique. Nous disons et nous démontrerons que c'est impossible<sup>37</sup>. »

### Entre un cinquième et un tiers des élus

Les mois de mai-juin 68 cristallisent, au sein des facultés de Nanterre, un camp « réactionnaire » relativement stable sur toute la période allant jusqu'à 1976, même si le renouvellement rapide des étudiants, l'arrivée et le départ des enseignants, les évolutions individuelles, font qu'il n'est pas figé. Son influence peut être approximativement évaluée à l'aune des résultats que les syndicats et les groupes hostiles à l'esprit 68 obtiennent aux élections universitaires (qui, dès l'hiver 1969, concernent l'ensemble des personnels et des usagers). Au conseil de gestion de la faculté des lettres élu en février 1969, 20 % des élus enseignants appartiennent au Syndicat autonome (contre 25 % au Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup), 10 % au Syndicat général de l'Éducation nationale (SGEN) et une petite moitié de non-syndiqués)<sup>38</sup>. Chez les étudiants, 75 % des élus viennent de listes favorables à la loi d'orientation (dans l'ordre, l'Union nationale des étudiants de France [UNEF], Renouveau de tendance communiste, le Comité de liaison des étudiants pour la rénovation universitaire [CLERU] centriste, puis le Mouvement d'action et de recherche critique 200 [MARC] représentant d'une tendance autogestionnaire de gauche). Seuls 25 % des élus viennent de listes qui se présentent souvent comme apolitiques et indépendantes de tout patronage d'un mouvement national, mais qui ont en commun d'avoir un discours critique vis-à-vis de 68 tout en adoptant parfois son vocabulaire<sup>39</sup>. En lettres, la liste du Mouvement indépendant de lettres (MIL) veut rassembler les étudiants qui en ont assez « de la pagaille monstre qui règne à Nanterre depuis 10 mois »<sup>40</sup>. En histoire, cette tendance se présente sous le nom de « Syndicat des historiens pour la réforme » dont le slogan est : « Pour la fin rapide de l'agitation, pour une réforme véritable, pour une gestion efficace et démocratique »<sup>41</sup>. Dans l'Unité d'enseignement et de recherche (UER) d'anglais, le Mouvement des anglicistes indépendants (MAI) dit vouloir défendre « la liberté, la démocratie, la tolérance » et plaide pour que la formation se soucie des débouchés<sup>42</sup>. Dans la faculté de droit, la Fédération nationale des étudiants de France (FNEF), qui a publiquement fait part de sa désapprobation de la loi Faure<sup>43</sup>, arrive en tête des voix

<sup>36</sup> Cette phrase laisse à penser qu'il y a une porosité entre la mouvance étudiante « réactionnaire » et les Comités de défense de la République, lancés le 11 mai 1968 pour soutenir le pouvoir gaullien. Leur propagande était en effet focalisée sur l'anti-communisme et la dénonciation de la subversion. Voir : Jérôme Pozzi, *Les mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux 1958-1976*, Rennes, PUR, p. 233-238 ; Ludvine Bantigny, *op. cit.*, p. 209-216.

<sup>37</sup> Tract du Mouvement des étudiants modérés de Nanterre pour une réforme véritable de l'Université et la défense des examens, 30 mai 1968, BnF, Manuscrits, NAF 28390, 1, 1.

<sup>38</sup> *Le Monde*, 2-3 mars 1969, p. 9.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Tract, AD 92, 1282 W, 2 et 3.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Programme du MAI, AD 92, 1282 W, 2 et 3.

<sup>43</sup> *Le Monde*, 22-23 septembre 1968, p. 10.

chez les étudiants, obtenant un tiers des sièges, mais les autres mouvements qui obtiennent des élus sont en faveur de la loi Faure<sup>44</sup>.

## Une mouvance entre espoirs et résignations (mi-juin 1968 à novembre 1968)

### L'espoir d'une restauration

Ces premières élections, qui font clairement apparaître que ceux qui refusent les changements sont minoritaires, constituent la dernière étape d'un processus de désillusion pour les « réactionnaires ». Dans un premier temps, les espoirs d'une restauration ont été ardents. Le 26 juin 1968, les professeurs opposés au mouvement, qui n'ont plus trop de contacts entre eux du fait de leur choix de boycotter la faculté réorganisée paritairement, se retrouvent à l'occasion d'un cocktail offert par le doyen Grappin aux seuls enseignants de rang magistral, près de Saint-Germain-des-Prés. Didier Anzieu, décrit comment ses collègues, peut-être désinhibés par le champagne et enhardis par la perspective des vacances, échafaudent des rêves de reconquête :

« Le peuple [des professeurs] réclame un discours. Le doyen Grappin improvise, avec sa pondération coutumière, son sens des nuances, sa sensibilité voilée. Aussitôt après, là aussi, une sorte de *happening* se déclenche. Des discours enflammés naissent dans l'auditoire. On voue la "révolution" aux gémonies. On vilipende la dégradation des murs et du matériel de la faculté. On réclame le chiffre des dégâts pour le faire connaître au monde entier. Les passions flambent. On dénonce les traîtres, les élections truquées aux assemblées générales, les prétentions invraisemblables des étudiants. Dans cette mer de dégoût surnage un îlot sacré : les dates des grandes vacances sont déclarées intangibles. On exige des actes, c'est-à-dire des paroles. Des pétitions sont mises au point aux quatre coins de la salle. [...]. On médite des communiqués fracassants à la presse sur l'illégalité de certaines décisions du Comité d'action<sup>45</sup>. »

Au cours de l'été, la stratégie de reconquête semble menée sur plusieurs fronts : le Syndicat autonome cherche à agir auprès du ministère de l'Éducation nationale, où Edgar Faure est nommé le 10 juillet, pour éviter à tout prix que la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur voulue par de Gaulle ne vienne entériner les changements opérés en mai-juin. À l'échelle du département d'histoire, François Crouzet réfléchit aux moyens de reprendre la main. Loin de l'agitation parisienne, il semble penser que la parenthèse contestataire est terminée et mûrit une réforme qui mettrait en place de nouvelles institutions mais qui refuserait « toute parité, tout collège unique, toute cogestion ». Le 2 septembre, il envisage de dissoudre les structures paritaires et écrit à ce propos à René Rémond, qu'il pense pouvoir rallier à ses vues : « Je doute que cela contribue à déclencher une nouvelle implosion, probablement inévitable d'ailleurs, et qui aurait l'avantage de mettre en faillite la politique d'E. Faure<sup>46</sup>. »

### La « douche froide » du vote de la loi Faure

La rentrée universitaire vient ruiner ces espoirs. À l'échelle nationale, Edgar Faure réussit à faire voter une loi d'orientation de l'enseignement supérieur qui vient consacrer ce que les « réactionnaires » ont déploré en mai : le pouvoir professoral est

<sup>44</sup> *Le Monde*, 7 février 1969.

<sup>45</sup> Epistémon [Didier Anzieu], *Ces idées...*, *op. cit.*, p. 127.

<sup>46</sup> 2 septembre 1968, BnF, Manuscrits, NAF 28390, 1, 3.



partagé avec les assistants et les étudiants, la politique fait son entrée à l'université, le travail des instances « révolutionnaires » est légitimé<sup>47</sup>. À l'échelle locale, il devient manifeste qu'une partie non négligeable des modérés est prête à jouer le jeu de la réforme. François Crouzet voit ainsi René Rémond s'éloigner de ses positions et continuer à s'impliquer dans la reconstruction paritaire du département. Les anciens doyens sont remplacés par des partisans affichés de la réforme, ayant témoigné de leur sympathie pour le mouvement étudiant, Paul Ricœur en lettres et Jean-Maurice Verdier en droit<sup>48</sup>.

Ce processus d'institutionnalisation, qui rend légales les nouveautés introduites par mai, provoque le ralliement de ceux qui, tout en supportant difficilement le climat qui s'est instauré, font confiance à leurs collègues qui acceptent de s'engager. C'est le cas, par exemple, de l'historien Frédéric Mauro qui, bien qu'ayant « douloureusement ressenti » la violence de 68, accepte, dans un premier temps, de soutenir les initiatives de René Rémond dans le département d'histoire, dans la faculté puis l'université<sup>49</sup>. À l'inverse, une autre partie des réfractaires à l'esprit de Mai résiste et persévère à dénier toute légitimité aux nouvelles autorités procédant de la loi Faure. René Rémond rapporte à ce propos : « Tel de mes collègues parlait du doyen Ricœur comme du soi-disant doyen. C'était très exactement l'état d'esprit des émigrés refusant en 1789 de reconnaître la transformation des États généraux en Assemblée nationale constituante<sup>50</sup> ». Si ces intransigeants participent aux élections paritaires prévues par la loi d'orientation, ils en dénoncent les modalités. Ainsi dès les élections de l'hiver 1969, alors même que le Syndicat autonome se présente aux suffrages des enseignants, l'un de ses responsables, Jean Bastié signale « une volonté consciente de créer un climat de peur pour empêcher la constitution de listes de candidats d'étudiants modérés<sup>51</sup> ». Par la suite, il remet en cause la transparence du scrutin : « Le vote a duré deux jours. Avec qui les urnes passent-elles la nuit ? On ne l'a jamais su. Les élections sérieuses ne durent pas deux jours<sup>52</sup>. »

## Dénoncer, s'en aller ou se replier (novembre 1968-1974)

Ces déclarations permettent à Jean Bastié de minorer le fait que le rapport de force soit devenu nationalement et localement favorable à la « coalition de réforme » née des mobilisations étudiantes<sup>53</sup>. Cette coalition regroupe des conservateurs résignés, qui acceptent la loi Faure soit par légitimité au général de Gaulle, soit parce qu'ils estiment illusoire de « restaurer le *statu quo* comme si rien ne s'était passé<sup>54</sup> », des réformistes modernisateurs, qui voient dans 68 l'opportunité de mettre en œuvre le

<sup>47</sup> Brunot Poucet et David Valence (dir.), *La loi Edgar Faure, Réformer l'université après 1968*, Rennes, PUR, 2016.

<sup>48</sup> Charles Mercier, *René Rémond et Nanterre*, op. cit., p. 118-119 et p. 132.

<sup>49</sup> Lettre de Frédéric Mauro à René Rémond, 29 mars 1975, BnF, Manuscrits, NAF 28390, 6, 5.

<sup>50</sup> René Rémond, *La Règle...*, op. cit., p. 43.

<sup>51</sup> Lettre de Jean Bastié adressée au président de la commission électorale, 5 février 1969, AD92, 1282W, 1.

<sup>52</sup> Jean Bastié, entretien avec l'auteur, 6 novembre 2008.

<sup>53</sup> Sidney Tarrow, « Social Protest and Policy Reform: May 1968 and the *Loi d'Orientation* in France », *Comparative Political Studies*, 25/3, 1993, p. 600.

<sup>54</sup> René Rémond et Aimé Savard, *Aimé Savard interroge René Rémond : Vivre notre histoire*, Paris, Le Centurion, 1976, p. 271.

programme défini par l'AEERS<sup>55</sup> au second colloque de Caen (1966), les communistes se situant dans la mouvance du PCF, et les « gauchistes participationnistes », qui font le pari de révolutionner l'université en participant aux nouvelles instances paritaires<sup>56</sup>. Face à ce front temporairement uni, les « réactionnaires » de Nanterre, qui se renouvellent au gré des arrivées et des départs, adaptent leur positionnement. En fonction de leur personnalité, mais aussi de la conjoncture, ils vont jouer sur plusieurs registres pour tenter de sauver ce qui peut l'être.

Une première attitude repérable consiste à dénoncer ce qui se passe sur le campus nanterrois, particulièrement agité du fait de la présence de mouvements étudiants gauchistes insurrectionnels qui, contrairement aux « gauchistes participationnistes », refusent de participer aux institutions et veulent faire advenir la révolution par l'organisation de luttes et d'actions spectaculaires. Cette mouvance, divisée et radicalisée après juin 1968<sup>57</sup>, est principalement active dans le département de sociologie où trotskystes de l'ex-JCR<sup>58</sup>, maoïstes de l'ex-UJCML<sup>59</sup>, anarchistes et situationnistes s'affrontent tout en menant parfois, à travers d'éphémères « comités d'actions », des « luttes » communes<sup>60</sup>. Pour les « réactionnaires », les actions de ces gauchistes insurrectionnels, qui constituent en quelque sorte des « alliés objectifs », sont une opportunité pour montrer à l'opinion publique et au pouvoir politique que la loi d'orientation n'est pas valable et qu'il faut revenir à l'ancien système. La faculté, qui a été le berceau de Mai 68 et qui bénéficie à ce titre de toute l'attention des médias, doit devenir une pièce à conviction permettant la condamnation de ce qu'elle a engendré. C'est ainsi qu'à peine plus d'un mois après le vote de la loi d'orientation, en décembre 1968, la section nanterroise du Syndicat autonome publie un communiqué diagnostiquant son échec :

« La politique suivie depuis 1968, sacrifiant au calme dans la rue le niveau scientifique de l'Université française, la valeur des diplômes et la qualification des étudiants, a échoué. En effet, les incidents violents de ces dernières semaines à Nanterre montrent que la désorganisation des études n'a en rien désamorcé la violence. Le droit à l'information politique garanti par la loi a été utilisé à sens unique. Les bâtiments de la Faculté sont aux mains d'agitateurs professionnels qui y font régner une atmosphère d'intolérance et d'intimidation. L'occupation permanente de certains locaux les transforme en cour des miracles, en arsenaux et même en bases opérationnelles<sup>61</sup>. »

Dans les années qui suivent, on retrouve cet argumentaire dans les tracts du Syndicat autonome mais aussi dans ceux de l'Union nationale interuniversitaire (UNI) et de la Corpo, bien implantés chez les étudiants de droit<sup>62</sup>. À côté de la dénonciation publique, les militants de ces organisations s'emploient à miner le crédit de la loi

<sup>55</sup> Association d'étude pour l'expansion de la recherche scientifique.

<sup>56</sup> Charles Mercier, *Autonomie, autonomies : René Rémond et la politique universitaire aux lendemains de Mai 1968*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 19-20.

<sup>57</sup> Isabelle Sommier, « Les gauchismes », dans Dominique Damamme, Boris Gobille, Frédérique Matonti et Bernard Pudal, *Mai Juin 68*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2008, p. 297.

<sup>58</sup> Jeunesse communiste révolutionnaire, qui a été dissoute le 12 juin 1968.

<sup>59</sup> Union des jeunesses communistes marxistes-léninistes, également dissoute le 12 juin 1968.

<sup>60</sup> *Le Nouvel Observateur*, 9 décembre 1968, p. 19.

<sup>61</sup> Communiqué de la section nanterroise du Syndicat autonome, non daté mais probablement fin décembre 1968, AD 92, 1208W, 256.

<sup>62</sup> Nassera Mohraz, « L'UNI (Union nationale interuniversitaire) : l'opposition de droite la plus virulente à la loi Faure (1968-1984) », dans Bruno Poucet et David Valence (dir.), *op. cit.*, p. 99-122.

d'orientation dans des lettres adressées personnellement aux parlementaires<sup>63</sup>, au ministre de l'Éducation nationale, voire au président de la République<sup>64</sup>.

Dans certains cas, les membres les plus engagés de la mouvance conservatrice ont une démarche « pro-active ». Plutôt que d'attendre que les gauchistes commettent des violences, ils amorcent eux-mêmes des actions permettant de prouver les failles du nouveau système. Jean Bastié, par exemple, n'hésite pas à candidater à l'université de Vincennes, considérée comme un cadeau du pouvoir gaullien aux « gauchistes », sur un poste de géographie<sup>65</sup>. Interrogé en 2008, il explique : « Je savais que le recrutement était biaisé et je voulais le démontrer. [...]. Je ne courrai aucune chance : si j'avais eu la possibilité d'être élu, je ne me serais jamais porté candidat<sup>66</sup>. » Au-delà de ces initiatives, certains soupçonnent les Autonomes de chercher à susciter la violence gauchiste. Fin novembre 1968, Edgar Faure reproche à Jean Bastié d'être indirectement responsable de la séquestration, par une trentaine d'étudiants sociologues, des deux ingénieurs (dont l'un travaillant chez Dassault) qu'il avait conviés à la soutenance de mémoire d'un lieutenant-colonel en retraite<sup>67</sup>. En janvier 1969, des reproches similaires sont adressés à François Crouzet à propos de l'annonce d'une soutenance de thèse à laquelle devait participer l'historien Pierre Chaunu, fondateur du Comité de défense de la République à Rouen, et dont la présence était susceptible d'attirer les étudiants contestataires. La soutenance ayant eu lieu par mesure de sécurité à la Maison de l'Amérique latine, des enseignants se demandent publiquement dans *Le Monde* pourquoi François Crouzet a apposé des affiches laissant à penser que cet événement aurait lieu à Nanterre. Ils le soupçonnent d'avoir cherché à tendre un piège aux étudiants des « comités d'action » qui, de fait, se retrouvent impliqués dans un affrontement violent avec les forces de l'ordre<sup>68</sup>.

Un deuxième registre d'action consiste à chercher à quitter Nanterre pour une université moins marquée par les idées de Mai 68. Il y a des tentatives de départ groupé. À l'occasion du redécoupage de l'Université de Paris en universités autonomes, les géographes de Nanterre demandent, en vain, le rattachement de leur UER à Paris-Dauphine (juin 1969) puis à Paris I (février 1970)<sup>69</sup>. En novembre 1970, à la suite des incidents liés aux cours donnés par Jean Foyer, ancien ministre de De Gaulle et bête noire des gauchistes nanterrois<sup>70</sup>, ce sont des juristes qui, par la voie de leur ancien doyen, Philippe Malaurie, plaident dans *Le Figaro* pour que l'UER de

<sup>63</sup> Note anonyme sur la situation du droit à Nanterre, AN, 5AG3/1716.

<sup>64</sup> Lettre d'un étudiant de Nanterre au chef de l'État, AN, 5AG3/1716.

<sup>65</sup> Il écrit le 22 octobre 1968 à Rémond, qui préside la commission de recrutement pour lui en faire part (BnF, Manuscrits, NAF 28390, 1, 7).

<sup>66</sup> AD 92, 1208W, 256.

<sup>67</sup> Jean Bastié, entretien avec l'auteur, 6 novembre 2008.

<sup>68</sup> « À propos de "terrorisme et légitime défense" », *Le Monde*, 18 février 1969.

<sup>69</sup> Pour « associer autant que possible les arts et les lettres aux sciences et techniques », la loi d'orientation a prévu que les facultés de chaque académie – lettres et sciences humaines, sciences, droits et sciences économiques, médecine et pharmacie – se fractionnent en ensembles homogènes d'enseignement et de recherche, les UER, qui, une fois constituées, doivent se regrouper de leur propre initiative, en fonction de convergence de projets, en de nouveaux établissements pluridisciplinaires, les universités. L'initiative était censée venir du terrain. En réalité, dans l'académie de Paris (dont relève Nanterre à l'époque), le recteur Mallet joue un rôle capital dans le processus. Le départ de l'UER de droit de Nanterre était inenvisageable pour lui : la future université n'aurait été qu'une version renouvelée de la faculté des lettres et sciences humaines, avec le seul ajout des sciences économiques. Voir : Charles Mercier, « Le recteur Mallet à Paris », dans Bruno Poucet (dir.), *Robert Mallet, Poète, recteur et homme d'engagements*, Amiens, Encrage, 2016, p. 115-118.

<sup>70</sup> En raison de son rôle dans la signature des accords de coopération franco-tchadiens par lesquels la France apportait une assistance militaire contre les rebelles du Front de libération national tchadien.

sciences juridiques puisse faire sécession<sup>71</sup>. De nouvelles tentatives ont lieu en 1973 et 1974 après que des juristes ont réussi à quitter l'université d'Aix-Marseille. Si ces projets de groupe échouent (notamment grâce à la proximité de René Rémond, devenu président de Paris X-Nanterre, avec Joseph Fontanet, ministre de l'Éducation nationale au moment des faits), un certain nombre d'« exfiltrations » individuelles réussissent. À la rentrée 1969, Pierre Grappin obtient un détachement au CNRS avant de rejoindre l'université de Metz tandis que François Crouzet part vers l'UER d'histoire de la Sorbonne. En 1970, il opte pour Paris IV. L'y rejoindront Jean Beaujeu en 1971 et Jean Bastié en 1972. La mouvance hostile à 68 et à la loi d'orientation reste néanmoins forte en géographie et en droit, car les enseignants recrutés pour remplacer les partants, bien que plus jeunes, sont eux aussi attachés à la logique de fonctionnement des anciennes facultés.

Pour ces nouveaux arrivants, comme pour ceux qui n'ont pas pu ou n'ont pas voulu partir, la stratégie consiste à faire de leur UER un îlot de résistance aux innovations promues par l'université Paris X-Nanterre dans la droite ligne de la loi d'orientation. C'est ainsi que les géographes puis les juristes développent une certaine forme d'autarcie, s'affranchissant des règles communes concernant le contrôle continu et essayant de limiter au maximum la logique pluridisciplinaire ainsi que les interactions avec les autres UER. Les raisons de l'opposition des juristes « réactionnaires » à la pluridisciplinarité et au contrôle continu s'enracinent dans l'attachement aux formes universitaires traditionnelles ainsi que dans la conviction que ces deux innovations menacent l'excellence de leur discipline. Persuadés de dispenser, au sein du système d'enseignement supérieur, l'une des seules formations de qualité et connectée aux débouchés, ils craignent que toute introduction de disciplines complémentaires dans leurs cursus ne se traduise par une baisse du niveau général. Joue peut-être encore plus profondément une perception péjorative des étudiants et des enseignants de lettres et sciences humaines. La « déclaration d'indépendance », votée par l'UER de sciences juridiques à l'automne 1973, à un moment de tension avec les instances centrales de l'université, manifeste clairement cette volonté farouche d'autonomie :

« Le conseil d'UER [...] constate que l'incompréhension ou le mauvais vouloir du Président de l'Université à l'égard des besoins et des problèmes propres aux juristes, bien que supportés depuis longtemps avec une grande patience, dépassent en ces lettres les limites du supportable ;  
Se voit contraint de ne plus dissimuler que le Président de l'Université a entièrement perdu la confiance de cette UER ;  
Invite par conséquent tous les juristes élus au Conseil de l'Université à ne plus siéger au dit conseil ;  
Mandate son directeur pour entreprendre toutes démarches utiles afin que l'UER de Sciences juridiques obtienne aussitôt que possible un statut garantissant l'autonomie pédagogique et administrative lui permettant de remplir convenablement sa mission traditionnelle sans préjudice de la mise en place des nouvelles filières de formation<sup>72</sup>. »

Ce texte se traduit par le boycott par certains représentants de l'UER de sciences juridiques du conseil d'université pendant près de neuf mois avant qu'ils ne se résignent, sous la pression du ministère de l'Éducation nationale, à le réintégrer<sup>73</sup>.

<sup>71</sup> « La sécession », *Le Figaro*, 24 novembre 1970, p. 14.

<sup>72</sup> Motion du conseil d'UER votée lors de la réunion du 17 octobre 1973, AN, 19870193, 33.

<sup>73</sup> Charles Mercier, *Autonomie, autonomies...*, *op. cit.*, p. 140-141.

Sur la période 1968-1974, les enseignants et les étudiants « réactionnaires » de Nanterre, confrontés à l'échec de leur projet de restauration, sont contraints de se placer dans une position défensive. Ils n'en renoncent pas pour autant à leur combat pour neutraliser les innovations apportées par le « printemps étudiant ». C'est seulement à partir de 1975 que leurs initiatives, notamment leur activité de *lobbying* auprès des décideurs politiques de droite, commencent à porter leurs fruits. En juin de cette année, un amendement, subrepticement introduit dans un projet de loi consolidant l'autonomie financière des universités, modifie les règles électorales qui avaient été instaurées par la loi Faure de 1968 : l'introduction d'un seuil minimal de participation a pour effet de limiter la représentation des étudiants en général, et des élus de l'UNEF en particulier, au conseil d'université. Après l'accession, en janvier 1976, d'Alice Saunier-Seïté au secrétariat d'État aux Universités, les « réactionnaires » obtiennent de nombreuses satisfactions de la part d'une ministre qui joue la fermeté face aux grandes grèves universitaires, critique la mollesse des conseils d'universités vis-à-vis des étudiants, autorise les juristes de Nanterre à partir avec leur poste pour Paris V et s'emploie à restaurer le pouvoir professoral<sup>74</sup>. Pour ceux qui n'avaient jamais accepté les institutions nées de 68, l'heure de la revanche semble avoir sonné. Annie Kriegel dans *Le Figaro*<sup>75</sup>, Jean Bastié dans *L'Aurore*<sup>76</sup>, tous deux liés à l'histoire de Nanterre, se réjouissent des décisions de la ministre tout en la pressant de ne pas se contenter de rectifier la loi Faure mais d'oser aller jusqu'à son abolition : « Tant qu'une majorité et un gouvernement n'auront pas le courage politique de reconnaître publiquement l'erreur magistrale commise en 1968 par un parlement affolé et trompé, nous en resterons au même point<sup>77</sup>. » Alice Saunier-Seïté, qui doit tenir compte de l'Élysée, ne s'y aventurera pas et se limitera à des mesures ponctuelles mais à forte portée symbolique, comme la modification de la composition des conseils d'université au profit des universitaires de rang magistral (loi Sauvage du 20 juillet 1980)<sup>78</sup>. En ce sens, les espoirs de restauration des « réactionnaires » de Nanterre resteront à jamais déçus.

---

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 219-244.

<sup>75</sup> Annie Kriegel, « Un mal institutionnel », *Le Figaro*, 12 mai 1976, p. 8.

<sup>76</sup> Jean Bastié, « L'université, une démocratie piégée », *L'Aurore*, 13 juillet 1976.

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> Claude Lelièvre et Christian Nique, *L'École des présidents, de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 202.